

Présentation du livre

L'Orient d'Ismaïl Urbain, d'Égypte en Algérie

Lors de la visioconférence du jeudi 18 février 2021

sous l'égide des Éditions Geuthner

mis en ligne de 19 février 2021.

Myra Prince, directrice des éditions Geuthner, fait une rapide présentation de ses collections et des auteurs du livre, qui tient en deux volumes dont elle donne brièvement les caractères.

Philippe Régnier prend ensuite la parole pour situer le livre des auteurs dans les travaux sur Urbain menés dans le cadre de la Société des études saint-simoniennes avant de donner la parole aux auteurs.

Intervention de Naïma Lefkir-Laffitte :

Ismaïl Urbain, un être de l'entre-deux

Quelques semaines avant l'expédition d'Alger de juin 1830 qui aboutit à la prise de la ville le 5 juillet, les Français y faisaient distribuer un manifeste qui commence ainsi :

« Nous, les Français, vos amis, partons pour Alger. Nous allons en chasser les Turcs, vos tyrans, qui vous persécutent, qui vous volent tous vos biens et les produits de vos terres, et qui ne cessent de menacer vos vies. *Nous ne conquérons pas la ville pour en demeurer les maîtres.* Nous vous le jurons par notre sang. *Soyez unis à nous, soyez dignes de notre protection, et vous régnerez, comme autrefois, dans votre pays, maîtres indépendants de votre sol natal.* »

Alger est sous blocus français depuis 1827. Un prétexte est avancé, le fameux coup d'éventail.

On oublie que la France a refusé de payer aux Algériens ses dettes pour les blés fournis à l'armée d'Orient en 1798. Comme on oublie que le débarquement à Sidi Fradj (Sidi-Ferruch pour les Français) du corps expéditionnaire du général de Bourmont et la prise d'Alger suivent les plans établis par le colonel de génie Vincent Yves Boutin, envoyé entre 1806 et 1807 comme agent secret de Napoléon, qui voyait la Méditerranée comme un « lac français », et dont la mission était d'examiner la place et ses environs pour un débarquement.

Dès lors, se met en place un système de domination, de refoulement et d'oppression des populations algériennes, couronné après cinquante ans de guerres pudiquement qualifiées de « campagnes de pacification », par le Code de l'indigénat promulgué le 28 juin 1881. Au moment-même où s'inscrit au frontispice de tous les bâtiments publics la devise : « Liberté, Égalité, Fraternité », est gravée dans le marbre de la loi, avec ce Code scélérat, la discrimination

entre deux types de Français selon la loi : d'un côté des citoyens libres, de l'autre des sujets sans droits, soumis à un régime civil et répressif d'exception.

On ne peut occulter 132 ans d'occupation et de colonisation de peuplement européen, de mise à l'écart d'un peuple et de sa négation dans l'histoire par la seule mention de quelques événements comme les massacres du 8 mai 1945, du 17 octobre 1961 à Paris, ou ceux de la période 1954-1962, que l'État français a mis du temps à nommer « Guerre d'Algérie » et que les Algériens nomment « Révolution algérienne ».

Vu de France, le « boulet d'Alger » que l'on évoquait dans les années 1830 à la Chambre des députés semble encore là. Vu d'Alger le « boulet de la France » l'est aussi.

Dans les pas des Saint-Simoniens et d'Ismaïl Urbain

Pour saisir l'ampleur de cette tragédie, nous avons choisi d'emprunter, dans *L'Orient d'Ismaïl Urbain d'Égypte en Algérie*, les pas des Saint-Simoniens.

Au moment où les tendances impériales de la France se manifestent en Méditerranée, ces derniers vivent à contre-courant, en 1833-1836, dans l'Égypte de Mohammed Ali, ce qu'on appellerait aujourd'hui une expérience de « coopération technique ». Prosper Enfantin, personnage central de ce courant de pensée original, adresse en mars 1837 au roi Louis-Philippe une lettre-bilan de cette période égyptienne en ces termes :

« Le passé ne fournissait qu'un mode d'expansion, la guerre, nous sommes plus heureux, et sans conquêtes, sans colonies, nous pouvons mêler le sang des peuples ».

Il ne fait que généraliser au Monde extra-européen ce qu'affirmait avant lui, en 1815, Saint-Simon :

« S'il s'agissait d'incorporer un autre peuple à la France, celui-ci devrait de son côté, tout comme le peuple français du sien, manifester chacun des leurs, leur vœu par une déclaration expresse ».

Or, malgré cela, ce courant finit par accepter la conquête de l'Algérie comme un « fait accompli », qu'ils souhaitent être le dernier. Ce sont les raisons de cette acceptation, bien à contrecœur, qui constituent le questionnement de notre ouvrage, dans le jaillissement d'idées du Saint-Simonisme, dans l'effervescence intellectuelle et politique des années 1830.

Nous nous immergeons dans cette période à travers le personnage complexe d'Ismaïl Urbain, dont l'histoire personnelle est en résonance avec l'Histoire en marche. Nous abordons, dans notre ouvrage, des questions d'importance, au carrefour desquelles se trouve Urbain : esclavage, colonisation, rapports entre Orient et Occident, Islam et Christianisme. Questions qu'il affronte comme Saint-simonien, dans l'idée de l'unification de la famille humaine. Ce qui nous permet de nous placer dans un univers à hauteur d'homme, hors des études historiques désincarnées. Pratiquement deux siècles après la prise d'Alger, et soixante ans après l'Indépendance, nous sommes toujours confrontés à ces questions sous des formes contemporaines : assimilation, intégration, fanatisme, place de l'Islam dans la République, question d'Orient, Empire ottoman, aujourd'hui, sous sa version Erdogan, etc...

Outre les ouvrages, les articles et la correspondance d'Urbain, notamment avec son père et ses amis saint-simoniens, nous avons utilisé d'autres sources de contemporains, mémoires d'administrateurs, d'officiers et de simples soldats, sans oublier les auteurs algériens, ce qui nous a permis de croiser, chaque fois que nous avons pu, les regards sur cette conquête.

Notre ouvrage se présente en deux tomes. Le premier part du contexte de la naissance d'Urbain, passe par le voyage en Orient et se termine sur l'intermède parisien de 1836 / 1837. Le second est consacré entièrement à l'Algérie.

Parcours d'Ismaïl Urbain

Né à Cayenne dans la nuit du 31 décembre 1812, sa mère est esclave émancipée, son père armateur de la Ciotat installé en Guyane. Dix ans avant sa venue au monde, les lois raciales, d'abord abolies par la Convention en 1794, sont rétablies par Bonaparte en 1802 et même aggravées, dans un contexte trouble de guerres avec l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne et les États-Unis pour le contrôle de la région caraïbe. Ces lois l'enferment dans le statut d'enfant naturel.

En l'absence de toute reconnaissance paternelle, il reçoit pour tout viatique patronymique trois prénoms : celui de sa mère Apolline, celui de son père Urbain et Thomas. Il a huit ans quand son père quitte définitivement Cayenne, l'emmenant avec lui. Il l'installe dans une pension à Marseille avec l'interdiction absolue de le mentionner comme père.

En 1830, Marseille est aux premières loges de la conquête de l'Algérie. Urbain est pris par d'autres soucis : l'avenir de ses études de médecine compromis, son retour à Cayenne d'où il s'échappera un an plus tard meurtri, mais riche de la connaissance d'une réalité oppressante à laquelle il a échappé à Marseille. En témoigne son poème où il transpose ces horreurs dans la nature elle-même :

« J'ai été épouvanté par les cris de tes tigres, par le sifflement de tes serpents, et les ronces m'ont fermé l'accès des sombres arcanes de tes forêts ».

Il n'y retournera plus.

Revenu de Guyane à Marseille dans l'été 1831, il participe au mouvement républicain dans l'atmosphère brûlante des suites de la Révolution de Juillet. Puis, guidé par un ami de collège, il se rapproche de la religion saint-simonienne qui a rompu avec le républicanisme violent et dont la devise, « De chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses œuvres », l'enchanté et le met en ébullition. Il fait sa profession de foi saint-simonienne en janvier 1832, monte à Paris en mai et rencontre, lors de la colorée et piquante Retraite de Ménilmontant, où il est admis en juillet, une véritable famille.

Il entretient de riches rapports avec le chef du mouvement, Prosper Enfantin, et l'un de ses théoriciens, Gustave d'Eichthal, issu d'une famille de banquiers juifs convertie au Catholicisme, qui deviennent ses mentors. Désormais, Gustave d'Eichthal et Thomas Urbain formeront le couple des « deux proscrits : le Juif et le Noir ».

Après l'interdiction de l'association et l'arrestation de ses chefs, nous participons avec Urbain aux missions prolétaires à Lyon et dans le Midi puis, en 1833, à la recherche de l'association

Orient/Occident, dans un voyage en Égypte de trois années fertile en péripéties pittoresques et sensations nouvelles, porteur de riches leçons politiques qui dépassent l'effrètement du rêve originel et l'échec des projets du canal de Suez et du barrage du Nil. Sa conversion à l'Islam, par laquelle il devient Ismaÿl, lui confère pour le reste de sa vie une place à part dans la Famille saint-simonienne.

Dès l'Égypte, Urbain rêve d'une tribune dans la presse pour faire connaître l'Orient en France. Ses quelques succès en ce domaine lors de son retour à Paris en 1836, ne lui donnent aucune sécurité matérielle. Il s'enfonce dans la misère. C'est là qu'intervient de la ville d'Ems Gustave d'Eichthal, par une longue lettre qui le met devant la cruelle réalité : celle d'un déshérité de la société qui ne peut laver ses « taches originelles » qu'en payant le prix du sang, en s'engageant, comme un Lamoricière, dans l'armée en Algérie.

Urbain n'a aucune envie de cette carrière, mais son mentor le tance :

« En Orient, vous répareriez les torts de la naissance en vous faisant mamelouk d'un homme, en Occident, il faut vous faire mamelouk de l'État. »

L'Algérie ne compte pas alors parmi les préoccupations d'Enfantin et de ses disciples, même si elle tient une grande place dans la vie politique française depuis le blocus d'Alger. Tout au plus n'y voient-ils qu'un nouveau théâtre d'apostolat saint-simonien.

Urbain débarque à Alger en avril 1837, au moment de la signature du traité de la Tafna entre Abdelkader et Bugeaud. Il découvre une ville défigurée par les nouveaux maîtres, et peste déjà contre Alger qui n'a plus rien d'oriental. Ses deux premiers articles publiés par le journal *Le temps* donnent le ton critique de ses observations sur la colonisation en marche. Ses amis lui conseillent de nuancer ses propos. L'un d'eux lui écrit :

« Je ne m'étonne pas que tu te trouves désorienté dans ton Orient puisque les aimables Français sont passés par là. Il est probable qu'à la fin du compte, nous aurons ce que nous méritons, c'est-à-dire qu'Abdelkader nous mettra dedans, ou plutôt dehors. »

Urbain n'est pas dupe de la réalité mais, emporté par son romantisme, il s'imagine pouvoir concilier les deux camps ennemis, Français et Algériens. Il en parle au général Bugeaud dont il est le secrétaire civil à Oran. Ce dernier le traite de « tête à illusions ».

En 1838, il est nommé à Constantine, à peine conquise où, à part la garnison, les Européens ne sont pas admis. Il entre alors vraiment dans la société algérienne, assume les tâches d'administration des dites « Affaires indigènes », porte le costume arabe, se mêle comme Musulman à la vie quotidienne, et épouse devant le cadi une femme du pays, Djeyhmouna dont il aura une fille, Béia.

Il caracole alors, dans l'Est comme au Centre, aux côtés des généraux de la conquête jusqu'à assister, aux côtés du duc d'Aumale, à la prise de la smala d'Abd el-Kader, épisode qui lui laisse un sentiment amer :

« C'était un grand spectacle de tristesse que ce champ de bataille encombré de femmes suppliantes, d'enfants effrayés, de cadavres, de fuyards, de troupeaux. J'ai

bien vu là que la guerre n'est qu'un jeu, d'autant plus horrible qu'il est sanglant et aveugle ».

Dans son fameux tableau, Horace Vernet le place en son centre auprès du duc d'Aumale, mais sans arme :

« J'ai voulu, confiera le peintre à Gustave d'Eichthal, dans tout cela, qu'il y eut un homme utile... »

Quelques années plus tard, Urbain est au ministère de la Guerre. Il y restera jusqu'en 1861, date à laquelle, remarqué par Napoléon III, il est nommé au Conseil du gouvernement d'Alger. Je laisse Roland Laffitte aborder son parcours sous l'Empire.

Appréciation de Gustave d'Eichthal.

Parti d'une relégation, il devient poète, écrivain journaliste, on dirait aujourd'hui « lanceur d'alerte ». Il est écouté des généraux, parle à l'oreille des princes. Urbain est sans conteste une figure originale du Saint-Simonisme, mais aussi du personnel militaire et politico-administratif français.

En 1870, il est dénoncé publiquement comme ennemi de la France parce que « arabophile ». Menacé dans sa vie par les colons, il se réfugie en métropole où il continue ses activités d'éditorialiste. En 1882, il retourne en Algérie « pour y mourir, selon ses propres mots, tranquillement et dans la dignité ». En 1883, un an avant sa disparition, il livre dans le *Journal des débats*, une observation prémonitoire :

« Chez les Européens, on déteste les Espagnols, là les Italiens, ceux-ci n'ont pas craint de se mettre à la remorque de certains Germains et ont créé le parti des anti-Juifs. On compte pour rien les Musulmans qui s'éloignent de nous de plus en plus et attendent avec la résignation du fatalisme l'heure de la vengeance ».

Je vous livre l'appréciation que fait de lui Gustave d'Eichthal sur le plan intellectuel et politique, naturellement marquée par le langage de l'époque :

« Vous êtes, dans l'histoire du monde, [...] le premier représentant hors ligne de cette race nouvelle, née de la rencontre des races blanche et noire, destinée à exercer dans l'avenir une si profonde influence sur les destinées de l'humanité. [...]

Je ne connais, avant vous, que deux hommes de même origine, à des degrés différents, qui aient acquis dans le monde une grande notoriété ; notoriété quant à présent supérieure à la vôtre, mais qui en réalité ont déployé des facultés bien moins assises, et ont eu un rôle bien moins élevé : c'est Pouchkine, et Alexandre Dumas le Père. Ils n'avaient point une personnalité comparable à la vôtre. »

Intervention de Roland Laffitte :

L'intérêt d'Ismaïl Urbain dans une optique anticolonialiste

Dans son parcours à grands traits de la vie d'Urbain, Naïma Lefkir m'a laissé le soin d'évoquer la période du Second empire à laquelle je vais m'attacher.

Une idée courante à ce propos sur Urbain est qu'il aurait soufflé la « politique arabe » de Napoléon III. Même si c'est grandement exagéré, cela pousse à lire son œuvre politique comme une tentative de promouvoir une colonisation à visage humain. Il est pourtant une autre lecture possible de son action. On peut trouver, de façon paradoxale, dans les principes qui ont guidé cette dernière et ses échecs la justification de la condamnation de la colonisation.

Urbain consigne en 1860, soit au mitan de la période impériale, les résultats de plus de vingt ans d'expérience passés en Algérie et au Bureau des Affaires algérienne du ministre de la Guerre et ses réflexions dans une brochure publiée sous le pseudonyme de Georges Voisin, *L'Algérie pour les Algériens*.

Il s'y prononce contre le cantonnement, l'accaparement des terres par les colons et le développement de la colonisation de peuplement, et pour le respect de la culture, de la religion et des mœurs des Algériens, ainsi que pour la reconnaissance de leurs droits politiques.

Nommé l'année suivante au Conseil de gouvernement à Alger et poussé par un groupe de militaires et de hauts fonctionnaires, il complète cette brochure par un ouvrage programmatique plus complet, *Algérie française : indigènes et immigrants*.

Cette brochure est remarquée par Napoléon III, qui lui avoue l'avoir « pillé » en rédigeant sa lettre-programme au maréchal-gouverneur Pélissier du 6 février 1863, quand il résume sa pensée ainsi :

« L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe ».

Tant dans l'entourage des gouverneurs successifs que chez les colons, Urbain est alors stigmatisé comme « l'ami des Arabes, l'écrivain barbaresque, le stipendié de l'aristocratie arabe, le renégat, le traître », et même, selon les termes délicats du gouverneur de l'Algérie à l'adresse d'un Musulman, « le renard à la queue coupée ».

Ses écrits sont alors dénoncés comme la source majeure d'inspiration de la politique dite du « royaume arabe », formule trompeuse qu'il faut prendre comme un slogan sans contenu institutionnel et qui, de toute façon, n'est pas imputable à Urbain.

Essayons de sortir de la gangue de la politique condamnée par l'histoire, le noyau utile qui dépasse les contingences historiques.

On retrouve tout naturellement les idées d'Urbain dans les deux sénatus-consultes qui symbolisent la politique algérienne de Napoléon III.

La question de la « propriété indigène »

Ainsi dans le premier, celui du 22 avril 1863, dont l'Art. I stipule :

« Les tribus de l'Algérie sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit ».

Il est certain qu'Urbain reste, dans l'application de ses principes, prisonnier du cadre officiel de la conquête, et ne peut aller au-delà de compromis pratiques bancals. C'est ainsi que, dans sa fonction de conseiller du gouvernement d'Alger, il contribue ainsi au découpage administratif de la propriété des Algériens.

Son idée n'est pourtant pas de favoriser la propriété individuelle pour achever par l'aliénation juridique le processus d'expropriation administrative mais de préserver au maximum la propriété collective des tribus.

S'il commet une erreur en s'imaginant possible de limiter les dégâts de cette politique, les colons, quant à eux, ne se trompent pas sur ses intentions. L'accusant de défendre la propriété commune qu'ils dénoncent comme « féodalité arabe », ils se déchaînent contre lui.

Pourtant, voici le jugement sur l'application du sénatus-consulte de 1863 qu'il porte avant même la fin de l'Empire et qui va à l'encontre des idées de ceux qui lui imputent sa paternité :

« Les mesures qui ont été exécutées, comme le sénatus-consulte sur la propriété arabe [...], l'ont été dans le but, plus ou moins clairement avoué, de satisfaire les colons et de tout faire tourner à leur avantage. La question reste donc entière. »

(*Lettre à Léon Hugonnet* datée de 1869, publiée par ce dernier dans *La Justice* de Georges Clémenceau lors de son décès).

Confirmation dramatique : même ainsi jugé par Urbain, ce sénatus-consulte sera aboli par la loi du 26 juillet 1873. La paternité en revient à Auguste Warnier, présenté à tort comme saint-simonien, mais qui s'était mis dans les années 1860 à la tête des campagnes des colons contre Urbain. En supprimant toute limitation à la propriété individuelle, la République triomphante va s'empresse de mettre en place l'instrument rêvé de spoliation des terres algériennes par les colons européens, ouvrant ainsi les vannes à la vague de colonisation à plus grande échelle des années 1870-1880.

La question de la nationalité et droits politiques

Urbain est aussi souvent cloué au pilori comme père du sénatus-consulte de 1865 sur l'état des personnes et la naturalisation en Algérie.

L'accusation n'est pas seulement le fait des colonistes d'hier qui lui reprochaient de vouloir offenser leur dignité en concédant des droits aux Algériens, prétendument prisonniers par nature et donc pour toujours de la « féodalité médiévale » et de l'« obscurantisme religieux. Elle est aussi celle de contemporains comme Marx Weitzmann qui dans son livre *Un temps pour hair*, lisent le sénatus-consulte un sens exactement opposé à celui que lui donne Urbain, et dans le statut personnel, qu'ils l'accusent d'avoir « inventé », la préfiguration du Code de l'indigénat du 28 juin 1881,

lequel résume et formalise les règles politiques et répressives discriminatoires émises depuis 1830, et fait des Algériens des non-citoyens.

Certes, Urbain est heureux que la qualité de Français qu'il préconise soit reconnue aux Algériens par le sénatus-consulte. Il regrette toutefois que, dans le même mouvement, ne soit proclamé en principe la pleine citoyenneté pour les Juifs et les Musulmans, quitte, en bon gradualiste saint-simonien, à mettre cette position de principe en pratique par étape par étape.

Consulté au tout dernier moment de l'élaboration du texte par le Sénat, sur son insistance mais sans le moindre effet, il peste contre le peu de droits politiques accordés à cette occasion. Il aurait en effet souhaité que les Algériens pussent au moins voter dans les élections locales comme c'était à l'époque le cas des résidents du Sénégal et des comptoirs de l'Inde, qui bénéficiaient de ces droits politiques tout en conservant leur statut personnel.

Signalons qu'il faudra attendre la constitution de la IV^e république pour que soit affirmée la compatibilité du statut personnel et de la citoyenneté française, ce qui est par la constitution actuelle, celle de 1958.

En fait, Urbain condamne à plusieurs reprises les mesures discriminatoires du Code de l'Indigénat, et cela de façon on ne peut plus nette. Et il s'indigne de la sorte :

« On ne se douterait pas que l'Algérie appartient à une grande nation civilisée, régie par le suffrage universel, dont les institutions ont pour base la liberté, l'égalité, la fraternité. Nous en sommes encore à la république des Grecs où il y avait des citoyens dotés de tous les droits et des esclaves, des ilotes, comptés pour rien dans le règlement de la chose publique »

(Journal des débats du 19/05/1882).

Peut-on être plus clair ?

Quels enseignements d'Urbain pour aujourd'hui ?

Deux aspects méritent que l'on s'y arrête.

Le premier est celui des pays soumis à la conquête coloniale. On aurait pu penser en toute bonne foi que les idées de réforme et de modernisation qu'Urbain avançait auraient eu pour effet, si elles avaient été appliquées, de rendre seyante la colonisation, de la parer de rubans de couleur rose.

La réalité est qu'hormis quelques points mineurs, elles ne purent être acceptées. Et cela malgré toutes les concessions qu'Urbain a cru bon d'accepter et même de proposer pour les faire adopter. Il faudra attendre 1958 pour qu'en catastrophe et devant la menace de l'indépendance, le général de Gaulle impose le bénéfice du suffrage universel pour la population algérienne. Et que l'on trouve, dans le plan de Constantine, la promesse de la faire bénéficier de soins médicaux généralisés et de l'instruction publique pour tous, mais toujours à la française, c'est-à-dire en niant la personnalité culturelle et religieuse des Algériens.

Le constat que ces propositions n'ont pu être traduites dans la vie de la société dans le cadre des indépendances, leur confère une valeur de principe et les fait apparaître comme un îlot lumineux dans l'océan des désastres de la domination et de l'oppression politique de l'occupation française.

L'échec même d'Urbain apparaît comme la preuve manifeste du caractère calamiteux et toxique de la colonisation et rend vaine et oiseuse la discussion sur ses prétendus « effets positifs ». Pour paraphraser Aimé Césaire dans son *Discours sur la colonisation* de 1950 :

C'est dans la mise en contact entre les peuples, laquelle peut emprunter diverses voies, qu'il faut voir des bienfaits possibles, et non dans la colonisation qui est la pire de ces voies, avec ses effets déplorables dans les pays colonisés et ses conséquences nocives dans les pays colonisateurs eux-mêmes.

Pour ce qui est de la société française, qui est le second aspect que je veux aborder, deux questions se font jour.

L'une concerne l'Islam dans un pays qui compte désormais plusieurs millions de Musulmans, de foi ou de culture familiale, l'autre, plus générale, est celle du rapport entre universalisme et particularisme, deux débats dans lesquels Urbain s'est jeté hier, et qui taraudent toujours notre société. Dans *Chrétiens et Musulmans, Français et Algériens*, Urbain énonce en 1847 :

« Il faut renoncer à proclamer que les armes et la guerre peuvent seules dompter les Musulmans, et que leur foi les condamne à l'immobilité et à la décrépitude ».

Jusqu'à son dernier souffle, il s'insurge contre l'idée que l'Islam ne serait pas réformable. C'est ainsi qu'il intervient, en 1883, dans la polémique entre Ernest Renan et Jamal al-Din al-Afghani, où il reproche au premier sa dépréciation de la religion et de la civilisation islamiques et son verdict d'irréformabilité de l'Islam.

Il est clair que dans l'ambiance présente où l'on prétend établir, dans d'importants secteurs du monde politique, universitaire et médiatique, une incompatibilité entre Islam et République, les écrits d'Urbain, qui se garde bien de confondre l'Islam comme religion, civilisation et société, sont d'une brûlante actualité.

L'autre question concerne le rapport à l'universel, qui est aujourd'hui à fleur de peau. Pour Urbain, l'association des différents peuples dans la grande famille humaine, non seulement à l'échelle internationale mais à plus forte raison dans le cadre de la République française, ne peut signifier pour Urbain la suppression de toute personnalité propre de ses composantes.

Voici ce qu'il proclame en 1860 dans *L'Algérie pour les Algériens* :

« Il ne s'agit pas d'une espèce de lit de Procuste sur lequel on coucherait successivement les nations, afin d'arriver à une uniformité générale pour toutes,

avec la même religion, les mêmes lois, les mêmes mœurs et les mêmes habitudes ».

Cela détonne dans l'univers de la philosophie politique française. On y érige communément un mur entre un universalisme, largement narcissique et exclusiviste, et particularisme, et l'on voit, selon la terminologie en vogue aujourd'hui, du communautarisme, dans toute revendication de reconnaissance de la moindre particularité culturelle, et l'on demande à tous les citoyens, sous le drapeau de l'assimilation, ce que Marc Weizmann formule de façon si parlante : « une trahison émancipatrice ». On veut lire volontiers, dans une attitude de rétorsion de mauvaise foi, du racisme dans la simple dénonciation d'une inertie, dans les pratiques des administrations et dans la psyché collective, d'un état de défiance et de supériorité vis-à-vis de nos concitoyens dont les ascendants vécurent l'esclavage et la colonisation.

Urbain, hier qualifié d'indigénophile et d'islamophile ennemi de la colonisation, serait, *mutatis mutandis*, stigmatisé par des responsables de l'État et des princes des médias, de tenant d'« indigéniste » et, sinon d'« islamogauchiste », du moins d'« islamo-complaisant » tenant de la « pensée décoloniale ».